



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Médicaments réclamés en urgence par le corps médical pour faire face au covid-19

Question écrite n° 28139

### Texte de la question

M. Patrick Hetzel interroge M. le Premier ministre sur l'urgence sanitaire concernant le manque de certains médicaments stratégiques. Cette question est directement adressée au Premier ministre car elle comporte désormais incontestablement une dimension interministérielle et surtout une urgence extrême pour le pays. En effet, cela fait des mois que certains médicaments et certaines substances manquent régulièrement dans les hôpitaux et les pharmacies pour soigner correctement les Français, notamment atteints de certaines pathologies chroniques. Toutefois avec la pandémie covid-19, de nouveaux manques apparaissent, qui mettent gravement en péril la continuité des soins en France. Très nombreux sont aujourd'hui les membres du corps médical qui alertent. Cela concerne manifestement depuis plusieurs jours des produits comme les anesthésiants (Propofol, ...), les sédatifs, les curares ou encore certains antibiotiques. Il souhaite disposer de deux informations à ce sujet : d'une part, l'état d'avancement dans la mobilisation des stocks stratégiques de médicaments gérés par les forces armées ; d'autre part, si le Gouvernement a donné des ordres en urgence à la division pharmacie des armées de produire des médicaments dont la chaîne d'approvisionnement classique est désormais rompue.

### Texte de la réponse

La pharmacie centrale des armées (PCA) est un établissement pharmaceutique militaire dimensionné aux besoins des armées. Sa mission est de développer et de fabriquer des médicaments répondant spécifiquement aux besoins opérationnels des armées. Sa gamme de production, d'une vingtaine de médicaments, couvre essentiellement le domaine des contre-mesures médicales des risques nucléaires, radiologiques, chimiques et biologiques (NRBC), et la prise en charge des blessés de guerre. La PCA peut en outre être conduite à mener une mission de défense et de sécurité nationale, en l'absence de spécialités pharmaceutiques disponibles ou adaptées, en adaptant sa production aux besoins. Ainsi, dans le contexte de la crise sanitaire de covid-19, elle produit chaque semaine, depuis le mois d'avril 2020, 1 500 litres de gel hydro-alcoolique, en conformité avec la formule de l'organisation mondiale de la santé (OMS). Toutefois, les familles de médicaments concernés par des tensions d'approvisionnement (essentiellement les sédatifs et curares) ne font pas partie des domaines de compétence de la PCA qui ne dispose donc pas des installations de production adéquates pour les fabriquer. Enfin, si le service de santé des armées (SSA) a exceptionnellement apporté un soutien à la santé publique en mettant à sa disposition 5 millions de masques chirurgicaux et une vingtaine de respirateurs, il n'en demeure pas moins que la mobilisation des stocks stratégiques nationaux de médicaments relève du ministère des solidarités et de la santé (MSS).

### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Hetzel](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 28139

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** [Premier ministre](#)

**Ministère attributaire :** [Armées](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 avril 2020](#), page 2529

**Réponse publiée au JO le :** [10 novembre 2020](#), page 7967